

23/01/2026

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIÉTÉ**1.1 Identification du produit**

Nom du produit: Batterie rechargeable plomb-acide à régulation par soupape 550.1810F

1.2 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: **KS TOOLS**
PDA Région de Brumath – 1 rue de Londres
F – 67670 MOMMENHEIM
Tel: +33(0) 88 14 38 00 – Fax: +33(0)3 88 14 38 01
Email: kstools@kstools.fr

2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Identification des dangers :**

La batterie a passé avec succès les essais de vibration, de différentiel de pression et d'étanchéité à 55 °C conformément aux Recommandations relatives au TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES – Règlement type, DISPOSITION SPÉCIALE 238.

Elle n'est pas soumise à la réglementation IATA sur les marchandises dangereuses (DGR) 62e édition conformément à la disposition spéciale A67 et n'est pas restreinte par le Code IMDG conformément à la disposition spéciale 238.

Aperçu des situations d'urgence :

Les matériaux internes de la batterie peuvent provoquer une irritation sévère des yeux et de la peau.
Provoque des brûlures.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom du produit: Batterie rechargeable plomb-acide à régulation par soupape

Ingrédient	N° CAS		Concentration	Etiquetage dangereux
Plomb inorganique / Composés du plomb	7439-92-1		~ 72%	T
Acide sulfurique	7664-93-9		~ 20%	C
Séparateur en fibre de verre	65997-17-3		~ 2%	/
Plastique du boîtier (ABS ou PP ou PPE/PS)	9003-56-9 (ABS)		~ 5%	/
	9003-07-0 (PP)			/
	25134-01-4	(PPE/ PS)		/
	9003-55-8			/
	9003-53-6			/

Commentaires sur la composition:

Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage massique, sauf si l'ingrédient est un gaz.
Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Contact avec la peau :

Si les matériaux internes d'une cellule de batterie ouverte entrent en contact avec la peau, rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.

Contact avec les yeux :

En cas de contact de l'électrolyte contenu dans la batterie avec les yeux, rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Assurer un rinçage adéquat en maintenant les paupières ouvertes avec les doigts. Consulter immédiatement un médecin.

Inhalation :

En cas de risque d'exposition à des brouillards ou des poussières, transporter immédiatement la personne à l'air frais et consulter un médecin.

Ingestion :

En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissements. Consulter immédiatement un médecin.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés :

Dans des conditions normales de manipulation et d'utilisation, l'exposition aux constituants chimiques de ce produit est peu probable. La batterie ne doit pas être ouverte ni brûlée. L'exposition aux ingrédients contenus à l'intérieur ou à leurs produits de combustion peut être nocive.

Indication d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement particulier :

Traitement symptomatique.

Informations générales :

Veiller à ce que le personnel médical soit informé des substances concernées et prenne les précautions nécessaires pour se protéger.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

• **5.1 Moyens d'extinction :** Poudre chimique sèche, sable, dioxyde de carbone ou mousse appropriée.

Moyens d'extinction inappropriés :

En cas de rupture de la batterie et d'exposition des composants internes, NE PAS UTILISER D'EAU. Ne pas utiliser de dioxyde de carbone directement sur les cellules.

Dangers spécifiques :

Les batteries dégagent de l'hydrogène inflammable lors de la charge et peuvent accroître le risque d'incendie. Les récipients peuvent exploser lorsqu'ils sont chauffés.

Équipement de protection :

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Dangers spécifiques :

Émission de fumées toxiques en cas d'incendie.

Dangers généraux :

Comme tout récipient scellé, les cellules de batterie peuvent se rompre lorsqu'elles sont exposées à une chaleur excessive, ce qui peut entraîner la libération de substances corrosives et inflammables.

6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Si les batteries présentent des signes de fuite, éviter tout contact avec la peau ou les yeux avec le matériau s'échappant de la batterie.

Utiliser des gants en caoutchouc résistants aux produits chimiques et des matériaux absorbants non inflammables pour le nettoyage.

Mélanger avec un matériau inerte (par exemple sable sec, vermiculite) et transférer dans un récipient scellé pour élimination.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Manipulation :

Tenir à l'écart des sources d'ignition, de la chaleur et des flammes.

Les batteries doivent être emballées dans des emballages intérieurs de manière à empêcher efficacement les courts-circuits et tout déplacement pouvant les provoquer.

Éviter les contraintes mécaniques ou électriques et la surcharge.

Un court-circuit même bref réduit généralement la durée de vie de la batterie.

Éviter l'inversion de polarité au sein de l'assemblage de la batterie.

En cas d'écrasement accidentel d'une batterie, des gants résistants aux acides doivent être utilisés pour manipuler tous les composants de la batterie. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Éviter l'inhalation. Il est interdit de fumer sur le lieu de travail.

Stockage :

Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart des sources d'ignition, de la chaleur et des flammes. Les batteries doivent être emballées dans des emballages intérieurs de manière à empêcher efficacement les courts-circuits et tout déplacement pouvant en provoquer.

Matériaux à éviter : oxydants forts, matériaux combustibles et substances corrosives.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition professionnelle:

États-Unis – Substances spécifiquement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1053).

Composants	Type	Valeur
Plomb et composés du plomb (CAS 7439-92-1)	TWA	0,05 mg/m ³

États-Unis – Tableau OSHA Z-1: Limites pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
Acide sulfurique (CAS 7664-93-9)	PEL	1 mg/m ³

États-Unis – Valeurs limites d'exposition ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Plomb et composés du plomb (CAS 7439-92-1)	TWA	0,05 mg/m ³	/

Acide sulfurique (CAS 7664-93-9)	TWA	0,2 mg/m ³	Fraction thoracique	
États-Unis – NIOSH: Guide de poche des dangers chimiques				
Composants	Type	Valeur		
Plomb et composés du plomb (CAS 7439-92-1)	TWA	0,05 mg/m ³		
Acide sulfurique (CAS 7664-93-9)	TWA	1 mg/m ³		
Valeurs limites biologiques: Aucune limite d'exposition biologique n'est indiquée pour le(s) ingrédient(s).				
Indices biologiques d'exposition ACGIH				
Composants	Valeur	Déterminant	Echantillon	Moment du prélèvement
Plomb et composés du plomb (CAS 7439-92-1)	200 µg/L	Plomb	Sang	*
Mesures techniques : Utiliser un équipement de ventilation si disponible. Installer une douche de sécurité et un lave-yeux.				
Équipements de protection individuelle :				
Protection respiratoire : Porter un appareil respiratoire filtrant homologué par les autorités compétentes si nécessaire.				
Protection des yeux : Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales (ou des lunettes étanches).				
Vêtements : Porter des vêtements de protection appropriés.				
Protection des mains : Porter des gants résistants aux produits chimiques.				
Dangers thermiques : Lorsque le matériau est chauffé, porter des gants afin de se protéger contre les brûlures thermiques.				
Autres protections : Il est interdit de fumer, de boire et de manger sur le lieu de travail. Se laver soigneusement après manipulation. Porter des vêtements de protection adaptés. L'utilisation d'un tablier imperméable est recommandée.				

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique :	Solide
Forme :	Acide sulfurique gélatineux ; plomb solide
Couleur :	Non disponible
Odeur :	Inodore
Seuil olfactif :	Non disponible
pH :	< 1
Point de fusion / congélation :	Non disponible
Point d'ébullition initial :	235–240 °F (112,78–115,56 °C)
Point d'éclair :	Inférieur à la température ambiante (hydrogène)
Limite d'inflammabilité inférieure :	4 % (hydrogène)
Limite d'inflammabilité supérieure :	74 % (hydrogène)
Pression de vapeur :	10 mm Hg
Densité relative :	1,27 – 1,33
Solubilité dans l'eau :	100 % (acide sulfurique)
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non disponible.
Température d'auto-inflammation:	Non disponible.
Température de décomposition:	Non disponible.
Viscosité:	Non disponible.
Propriétés explosives :	Non explosif

Propriétés oxydantes :

Non oxydant

10. STABILITÉ ET REACTIVITÉ

Stabilité : Stable dans des conditions normales de température et de pression.

Matériaux incompatibles : Bases fortes, matériaux organiques combustibles, agents réducteurs, métaux finement divisés, oxydants forts, eau.

Conditions à éviter : Chaleur, flammes nues, abus mécaniques ou électriques, surcharge, courts-circuits.

Polymérisation dangereuse : Ne se produit pas.

Produits de décomposition dangereux : Dioxyde de soufre, trioxyde de soufre, monoxyde de carbone, acide sulfurique, hydrogène.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables :

- Inhalation : Nocif en cas d'inhalation
- Contact cutané : Provoque de graves brûlures cutanées
- Contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves
- Ingestion : Nocif en cas d'ingestion

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : la poussière peut irriter les yeux et le système respiratoire.

Informations sur les effets toxicologiques :

Toxicité aiguë : Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : nocif en cas d'inhalation ou d'ingestion.

Composants	Espèce	Résultats
Acide sulfurique (CAS 7664-93-9)		
Acute		
Oral		
LD50	Rat	2140 mg/kg
Corrosion/irritation cutanée	Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : provoque de graves brûlures cutanées.	
Lésions oculaires graves / Irritation oculaire	Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : provoque des lésions oculaires graves.	
Sensibilisation respiratoire	aucune donnée disponible.	
Sensibilisation cutanée	aucune donnée disponible.	
Mutagenicité sur les cellules germinales	Aucune donnée disponible.	
Cancérogénicité	Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC / IARC) a classé les « brouillards d'acides inorganiques forts contenant de l'acide sulfurique » comme cancérogènes avérés pour l'homme (groupe 1 du CIRC). Cette classification s'applique uniquement aux brouillards contenant de l'acide sulfurique et non à l'acide sulfurique ou à ses solutions.	

Monographies du CIRC – Évaluation globale de la cancérogénicité

Plomb et composés du plomb (CAS 7439-92-1)

2B – Possiblement cancérogène pour l'homme.

Acide sulfurique (CAS 7664-93-9)

1 – Cancérogène pour l'homme.

Rapport NTP sur les cancérogènes

Plomb et composés du plomb (CAS 7439-92-1)

Raisonnement susceptible d'être cancérogène pour l'homme.

Acide sulfurique (CAS 7664-93-9)

Cancérogène avéré pour l'homme.

Substances spécifiquement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001–1053)

Non réglementé.

Toxicité pour la reproduction

Aucune dans des conditions normales. Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : peut nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Aucune dans des conditions normales. Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : provoque des lésions des organes (système respiratoire).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Aucune dans des conditions normales. Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : provoque des lésions des organes lors d'expositions prolongées ou répétées (système respiratoire).

Risque d'aspiration En raison de la forme physique du produit, il ne présente pas de risque d'aspiration.

Effets chroniques : L'exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : une exposition importante au plomb peut entraîner des dommages au système nerveux central, une encéphalopathie et des atteintes aux tissus formant le sang (hématopoïétiques). L'inhalation chronique de brouillard d'acide sulfurique peut augmenter le risque de cancer du poumon.

12. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉCOLOGIE

Écotoxicité : Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Cependant, cela n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou dommageable sur l'environnement. Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Très toxique pour la vie aquatique avec des effets durables.

Composants

Espèce

Résultats

Plomb et composés du plomb

(CAS 7439-92-1)

Truite arc-en-ciel

donaldson trout

(Oncorhynchus mykiss)

LC50 : 1,17 mg/l, 96 heures

Persistence et dégradabilité : La demi-vie de dégradation du produit n'est pas connue. Le plomb et ses composés sont très persistants dans l'eau.

Potentiel de bioaccumulation : Le plomb s'accumule dans les animaux et plantes aquatiques et terrestres, mais très peu par la chaîne alimentaire.

Mobilité dans le sol : Si le produit pénètre dans le sol, un ou plusieurs composants peuvent être mobiles et contaminer les eaux souterraines.

Mobilité générale : Le produit est insoluble dans l'eau et se répandra sur les surfaces aqueuses.

Autres effets néfastes : Aucun connu.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthode appropriée d'élimination de la substance:

Les batteries plomb-acide sont entièrement recyclables. Retourner les batteries usagées complètes au distributeur, au fabricant ou à une fonderie de plomb en vue de leur recyclage.

En cas de déversement neutralisé, placer les résidus dans des récipients résistants aux acides contenant un matériau absorbant, du sable ou de la terre, puis éliminer conformément aux réglementations locales, nationales et fédérales relatives aux composés de l'acide et du plomb.

Contactez les autorités environnementales locales et/ou nationales pour obtenir des informations relatives à l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Nous certifions par la présente que toutes les batteries rechargeables plomb-acide à régulation par soupape LEMANIA ENERGY REDTEK, TEK-HD, EXODUS, GENESIS sont conformes à la classification UN2800 en tant que « batteries humides, non renversables, de stockage électrique », à la suite de la réussite des essais de vibration et de différentiel de pression décrits dans le D.O.T., 49 CFR 173.159(a), ainsi que dans la réglementation IMO/IMDG et l'instruction d'emballage 872 de l'ICAO/IATA et les notes A48, A67, A164 et A183. Les batteries ne sont pas soumises aux restrictions du code IMO/IMDG conformément à la disposition spéciale 238.

Les batteries LEMANIA ENERGY ayant satisfait aux conditions requises sont exemptées des réglementations relatives aux marchandises dangereuses aux fins du transport par le DOT et l'IATA/ICAO, et sont par conséquent autorisées au transport sans restriction par tous les modes, y compris le transport aérien. Pour tous les modes de transport, chaque emballage extérieur de batterie est étiqueté « NON-SPILLABLE ». Toutes nos batteries sont marquées comme non renversables.

15. INFORMATIONS OBLIGATOIRES

Conformément à la directive européenne UE 2023/1542, les batteries VRLA doivent afficher le symbole de la poubelle barrée avec le symbole de recyclage ISO.

Ne contiennent pas de mercure ($Hg < 0,0005 \%$) ni de cadmium ($Cd < 0,002 \%$).



16. AUTRES INFORMATIONS

Other informations

Les produits tels que les batteries ne relèvent pas du champ d'application de la réglementation exigeant la publication d'une fiche de données de sécurité européenne.